

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale,

ARRÊTE

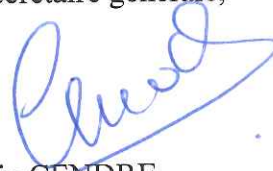
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté du 10 mai 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

La commission de recensement des votes se réunira à la préfecture de l'Aube, **dimanche 26 mai 2019 à 23H00.**

Le reste sans changement.

**ARTICLE 2** : Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Une copie sera adressée à titre de notification au président et à chacun des membres de la commission de recensement des votes.

Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Sylvie CENDRE